

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2018

Présents : M.M. RAMONEDA, BARRERA, BOILS, BRU, DUARTE, GACHET, LEFEBVRE, MILLET, MONTCHAUZOU, PENA, PONS, SOUM, TRAPP, VAYA.

Excusés : M.M. GLEIZES RAYA

Absents : Mme ABADIE, MOULAI

Procurations : Mr CLARES à Mr RAMONEDA, Mme LECLAIR à Mr GACHET

Secrétaire de Séance : Mme BOILS Françoise

Une minute de silence est observée pour rendre hommage aux 15 personnes décédées lors des inondations du 15 octobre 2018, dans plusieurs communes du département.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 31 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) PROJET D'AIRES DE LAVAGE – PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DE FAISABILITE:

Dans le cadre du projet de construction d'une Aire de Lavage et Remplissage pour pulvérisateurs et machines à vendanger, mené par Carcassonne Agglo, pour les communes de CAVANAC, CAZILHAC, COUFFOULENS, LEUC, PALAJA, VERZEILLE, et VILLEFLOURE, destinées aux agriculteurs et viticulteurs, 2 aires devraient voir le jour sur notre canton. La première à LEUC, et une deuxième sur le secteur CAZILHAC/PALAJA.

Afin de pouvoir réaliser le projet, une solution de portage par la SCIC (Société Coopérative d'Intérêts Collectifs) « Terroirs de la Cité » a été retenue. L'étude de faisabilité de cette aire, va être réalisée. Le Conseil de Territoire SUD CARCASSONNAIS a retenu la structure SUD REAL, basée à Narbonne, pour l'étude de faisabilité, qui s'élève à 6.600 € HT.

Dès réception des subventions attendues, qui seront à hauteur de 50% du montant global du projet, la SCIC remboursera ainsi la moitié de cette participation aux différentes communes concernées .

La participation financière aux frais de l'étude de faisabilité de cette aire de lavage et de remplissage, s'élève pour chaque commune à 1.131,43 € TTC.

Le conseil approuve cette participation financière. Quant à la localisation de cette aire de lavage qui était prévue à l'entrée de Palaja, les élus, ont émis le souhait que cette implantation soit revue sur un autre secteur.

Ce projet a été présentée par Mme Lorie VAQUIE du Pôle Services Techniques Services à la Population (Direction grand cycle de l'eau) de Carcassonne Agglo, Mme Kahina BAHHA, Responsable Pôle Vigne (SCIC Terroir de la Cité) et Mr Olivier DEPAULE, Président de la Cave Coopérative « Vignobles de Carsac ».

Votes : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2) DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2019 :

a) *Extension restaurant scolaire :* montant estimé de l'opération avec honoraires et missions complémentaires : 250.408 € HT
Ce dossier sera déposé auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2019 et du Département.

b) *Travaux de voirie :* montant estimé des travaux avec honoraires : 75.424,56 € HT
Ce dossier sera déposé auprès du Département.

c) *Travaux d'éclairage public :* 25.000 € HT auprès du SYADEN

d) *F.P.I.C. 2018 :* le montant du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales pour l'exercice 2018 , alloué à la commune la somme de 45.087 €. Les travaux d'aménagement du cabinet médical et du nouveau local de l'Age d'Or seront présentés comme opérations d'investissement pour percevoir cette dotation destinée à financer des opérations d'investissement.

Votes : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

e) *Vidéo Protection* : ce projet d'un montant de 137.102 € HT n'ayant pas été retenu au titre du F.I.P.D. 2018, il sera représenté en 2019.

Votes : POUR : 11 CONTRE : 2 ABSTENTION : 3

3) **PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

VU la liste d'aptitude établie au titre de la PROMOTION INTERNE,

VU la demande de changement de poste d'un agent et de la réorganisation des plannings des agents, avec notamment la fin d'un contrat C.A.E. au 31/12/2018, il est proposé :

- a) De Supprimer 2 postes , à compter du 01/12/2018 :
- un poste d'*Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe* à temps complet,
 - un poste d'*Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe* à temps non complet ((31.30 H/35.00 H)
- b) De Créer 3 postes :
- un poste d'*Agent de Maîtrise* à temps complet , à compter du 01/12/2018 ,
 - un poste d'*Adjoint Technique Principal 2^{ère} classe* à temps non complet (28.00H/35.00 H) à compter du 01/12/2018 ,
 - un poste d'*Adjoint Technique 2^{ème} classe*, à temps non complet (27H00/35H00), à compter du 01/01/2019.

Le tableau des effectifs doit donc être modifié, de la façon suivante :

Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<u>Filière Administrative</u>				
Attaché Principal	A	1	1 à 80%	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
<u>Filière Technique</u>				
Agent de Maîtrise Principal	C	2	2	
Agent de Maîtrise	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	31.50/35 (1) 28.00/35 (1)
Adjoint Technique	C	9	9	31.00/35 (1) 27.00/35 (1) 25.00/35 (1) 18.50/35 (2) 17.00/35 (1) 12.25/35 (1)
<u>Filière Culturelle</u>				

Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	31.50/35
<u>Filière Police</u>				
Chef de Service de Police Municipale Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	

Votes : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4) BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE – CONVENTION D’ADHESION :

Une nouvelle convention d’adhésion au réseau départemental de bibliothèques de l’Aude a été actée.

Le Département de l’Aude, par l’intermédiaire de la B.D.A., met à disposition de la commune, pour une meilleure gestion de la bibliothèque municipale, des prestations définies dans la convention. En contrepartie, la commune s’engage à veiller et à garantir le développement et le bon fonctionnement de la bibliothèque municipale membre du réseau départemental de bibliothèques de l’Aude.

5) ASSOCIATION CHORALE « VOCALISES » :

Une subvention exceptionnelle de 300 euros est accordée.

Votes : POUR : 7 CONTRE : 4 ABSTENTION : 5

6) INONDATIONS DU 15 OCTOBRE 2018 :

Une subvention de 2.000 euros sera versée au profit des sinistrés auprès de l’Association « AUDE SOLIDARITE ».

Votes : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La séance est levée à 23 heures.